

Le 4 mai 2017

[Traduction]

Impôt foncier

M. Higgs : Eh bien, au cours des dernières semaines, j'ai posé beaucoup de questions. Je pense en avoir posé plus de 80, sans obtenir de réponse. Toutefois, l'occasion s'est présentée de répondre à toutes les questions des deux côtés. Le premier ministre a essayé de se servir de l'Assemblée législative pour répondre à des questions, mais tel n'est pas l'objectif de la période des questions. Cependant, une occasion se présente aujourd'hui. La tribune politique de la CBC tiendra aujourd'hui une séance de clôture, et j'aimerais demander au premier ministre s'il se joindra à moi et aux autres chefs de parti pour discuter de la session en cours. Je crois comprendre que le premier ministre veut poser une ou deux questions, et je ne serai que trop content d'y répondre. Le premier ministre se joindra-t-il à nous? En fait, je lui offre même de le conduire dans le haut de ville. Merci.

L'hon. M. Gallant : Je ne pourrai pas me joindre au chef de l'opposition, mais je suis très content d'entendre qu'il répondra à la question au sujet du rôle qu'il a joué dans l'attribution d'un allègement fiscal au terminal Canaport LNG lorsqu'il était cadre chez Irving Oil. C'est avec un vif intérêt que nous attendons tous la réponse sur les ondes de la CBC. Il est regrettable que le chef de l'opposition n'ait pas voulu répondre à la question ici, à la Chambre du peuple. Je me réjouis toutefois du fait qu'il a pris l'engagement de répondre à cette question précise durant la tribune politique.

La session tire à sa fin. Nous sommes très satisfaits du travail que nous avons pu accomplir : faire progresser les priorités des gens du Nouveau-Brunswick, nous assurer de mettre l'accent sur la croissance économique et créer des débouchés qui incitent les gens à demeurer ou à revenir au Nouveau-Brunswick. Nous sommes très satisfaits des investissements que nous avons faits dans l'éducation grâce à notre budget, donnant à nos enfants les possibilités d'éducation qu'ils méritent et dont ils ont besoin. Nous sommes très satisfaits des investissements que nous faisons en matière de soins de santé afin d'aider les familles et les collectivités à être aussi saines que possible.

M. Higgs : Le premier ministre est très content d'entendre parler d'autres personnes qui répondent aux questions, mais il estime apparemment être à l'abri du processus. Ce n'est pas une façon de diriger la province.

Nous recevons énormément de rétroaction au sujet du scandale des évaluations foncières. Je veux faire part d'extraits de communications au premier ministre et lui poser des questions inspirées des gens du Nouveau-Brunswick, et je cite :

Le fait qu'aucun des deux...



— ni le ministre de Services Nouveau-Brunswick ni le ministre des Gouvernements locaux —

n'a été suspendu jusqu'à la conclusion de l'enquête n'est simplement pas acceptable si vous voulez montrer que vous prenez cette fraude au sérieux. Voilà d'ailleurs de quoi il s'agit — d'une « fraude ». En outre, aucun avis n'a été émis indiquant que les employés de SNB à l'origine du courriel ont été renvoyés ou suspendus avec rémunération jusqu'à la conclusion de l'enquête. Ce n'est pas de cette façon qu'une entreprise privée gérerait la même situation! [Traduction.]

Voici ma question : Le premier ministre a-t-il envisagé de suspendre l'un ou l'autre des ministres? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas envisagé?

L'hon. M. Gallant : Avant que le chef de l'opposition ne continue à porter de telles accusations, je l'encourage fortement à laisser l'ancien juge Robertson faire son travail. Laissons l'ancien juge Robertson effectuer un examen indépendant et exhaustif de ce qui s'est passé cette année et chaque année depuis 2011 et qui a créé des milliers d'erreurs pour les gens du Nouveau-Brunswick en matière d'évaluation foncière.

Nous sommes aux prises avec un processus d'évaluation foncière entaché de problèmes et qu'il faut corriger. Les conclusions de l'examen nous aideront à décider ce que nous ferons à l'égard de l'organisme indépendant du gouvernement provincial qui s'occupera des évaluations foncières dans l'avenir. Il est clair que, chaque année, des milliers de personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas été bien servies par le processus, et nous ferons en sorte de régler les problèmes une fois pour toutes.

M. Higgs : Le premier ministre aimerait que les gens croient que la situation dure depuis des années. Tout a commencé en juin dernier, lorsque le premier ministre s'est ingéré dans le processus des évaluations foncières. Il s'agit d'un scandale provoqué par le Cabinet du premier ministre. La situation ne marquait pas un tournant historique avant le printemps dernier, alors il ne faut pas prétendre le contraire.

En outre, il ne faut pas prétendre que le juge Robertson a véritablement reçu le mandat de comprendre ce qui s'est passé. Il ne pourra pas évaluer le rôle du premier ministre dans la situation. Cela n'est pas son point de vue. Le premier ministre a toujours indiqué ce qu'il voulait obtenir comme résultat, soit l'externalisation de Services Nouveau-Brunswick. Le premier ministre l'a déjà affirmé ; le juge a donc reçu ses instructions.

Voici une autre question, inspirée d'une communication à propos du scandale des évaluations foncières, que le premier ministre devrait considérer :

c) Pour les gens qui participaient aux programmes de paiements mensuels de l'impôt foncier, combien de propriétaires fonciers se sont vu retirer des fonds de leur compte en fonction des nouvelles évaluations et impositions fondées sur de faux travaux de rénovation? Pourquoi ne s'agit-il pas là de FRAUDE CRIMINELLE? [Traduction.]



Voici ma question : Le premier ministre s'est-il penché sur les conséquences juridiques de son scandale des évaluations foncières? Merci.

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, nous encourageons le chef de l'opposition à laisser l'ancien juge Robertson faire son travail. Chaque année depuis 2011, le processus d'évaluation foncière entaché de problèmes a créé des milliers d'erreurs. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux. Chacune des erreurs a causé des inconvénients, de la confusion et parfois des difficultés financières pour les familles du Nouveau-Brunswick. Nous devons régler les problèmes une fois pour toutes.

J'encourage le chef de l'opposition à arrêter de remettre en doute l'intégrité de l'ancien juge Robertson. En signant le contrat, il s'est engagé à faire le travail au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Je ne peux pas parler au nom de l'ancien juge Robertson, mais, puisqu'il s'est engagé à faire ce travail, je ne peux que supposer qu'il est à l'aise avec le mandat qui lui a été confié et les ressources qui lui ont été accordées pour faire ce travail au nom de tous les gens du Nouveau-Brunswick.

M. Higgs : Ce n'est pas la première fois que l'intégrité des autres est utilisée pour essayer de soutenir l'intégrité du gouvernement actuel. Il s'agit d'une pratique courante que nous avons vue encore et encore depuis le début du mandat du gouvernement actuel. L'approche libérale, à l'égard des rénovations inventées sur les factures d'impôt qui ont été causées par le régime accéléré du premier ministre, est un thème que nous avons remarqué dans un grand nombre de courriels. Est-ce une des raisons pour lesquelles le premier ministre n'a pas eu recours à la *Loi sur les enquêtes* pour intervenir au sujet du scandale des évaluations foncières?

Pour comprendre la cause première de la situation et la voie à suivre, il faut faire preuve d'ouverture et de transparence, rendre des comptes au public et examiner tous les éléments. Le premier ministre dilue-t-il les pouvoirs de la *Loi sur les enquêtes* à cause de la colère du public et des demandes d'action en justice? Pourquoi ferait-il cela, à moins qu'il y ait quelque chose qu'il ne veut simplement pas rendre public? Le premier ministre reçoit sûrement les mêmes messages. Je lui demande : Ne voit-il pas le même thème? Pourquoi la question ne ferait-elle pas l'objet d'une enquête publique?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Depuis 2011, des milliers d'erreurs ont été créées par le système d'évaluation foncière. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux que cela, car chaque erreur peut leur causer des inconvénients.

Nous comprenons cela, et c'est pour cette raison que nous prenons les mesures qui s'imposent. Nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen approfondi et indépendant pour déterminer ce qui s'est passé cette année ainsi qu'au cours des autres années depuis 2011. Nous voulons aller au fond des choses et connaître les raisons pour lesquelles des milliers d'erreurs ont été commises.



Avec le rapport de l'ancien juge Robertson, nous serons en mesure de rectifier la situation une fois pour toutes. Nous avons aussi pris l'engagement de nous assurer qu'un organisme indépendant du gouvernement provincial aura la tâche de faire les évaluations foncières à l'avenir.

Alors, comme vous pouvez le voir, nous prenons la situation au sérieux, et je peux vous dire que nous allons la corriger une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : Le premier ministre aimerait sans cesse que les gens croient que le tout n'a pas commencé en juin, mais c'est bel et bien en juin que le tout a commencé. Des rénovations inventées dans les factures d'impôt, c'est nouveau. Il s'agit d'un nouvel élément qui découle d'une décision du Cabinet du premier ministre d'accélérer la mise en oeuvre d'un système qui n'était pas prêt à être utilisé.

Voici une question provenant d'un autre courriel qui se rapporte directement à la situation en question :

On aurait pu penser que, si les gens du gouvernement allaient mettre en place un nouveau processus, ils l'auraient lancé en parallèle avec le vieux système et ils auraient comparé les résultats.

Si le nouveau système avait reçu l'approbation pour être utilisé, pourquoi n'était-il utilisé que dans certaines régions de la province? Étant donné qu'il s'agit bel et bien de fraude, pourquoi n'a-t-on pas fait appel à la GRC pour qu'elle mène une enquête criminelle?

Selon moi, notre gouvernement doit encore répondre à beaucoup d'autres questions.

[Traduction.]

Le premier ministre ou son gouvernement a-t-il été en communication avec la GRC au sujet du scandale des évaluations foncières?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, j'encourage fortement le chef de l'opposition à laisser l'ancien juge Robertson faire son travail de façon indépendante et approfondie, afin qu'il puisse déterminer les raisons pour lesquelles des milliers d'erreurs ont été commises dans les évaluations foncières depuis 2011.

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux, et c'est pour cette raison que nous prenons les mesures qui s'imposent. C'est aussi pour cette raison que nous avons repoussé au 1^{er} août la date limite en ce qui a trait aux demandes de révision. C'est aussi pour cette raison que nous avons indiqué aux gens du Nouveau-Brunswick qu'ils peuvent signaler n'importe quand une



erreur dans leur évaluation foncière, afin qu'elle soit corrigée. C'est aussi pour cette raison que nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen approfondi et indépendant et que nous avons pris l'engagement d'avoir un organisme indépendant du gouvernement provincial pour faire les évaluations foncières à l'avenir. Nous allons corriger la situation une fois pour toutes.

[Traduction]

M. Higgs : Encore une fois, aucune réponse n'est donnée. Encore une fois, on se cache derrière le juge Robertson ; on se cache derrière le juge Robertson et on invente un autre document pour contrôler les résultats de l'enquête. Voilà qui ressemble tout à fait à la tendance que nous continuons à observer.

Tous devraient être grandement préoccupés par ce que les gens de notre province pensent quand ils tiennent des propos du genre, et je cite encore :

Des avocats vérifient-ils l'aspect juridique de ce qui s'est produit?

Comment se peut-il que la falsification de rénovations, la falsification de la valeur de rénovations pour éviter le plafond fixé à 10 % pour les impôts et augmenter les recettes fiscales ne constitue pas de la fraude criminelle!? [Traduction.]

Je ne suis pas en mesure de vous donner un avis juridique, mais il semble que les gens du Nouveau-Brunswick estiment qu'il s'agit d'une question juridique. Le premier ministre est-il d'accord?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Ce sujet est très sérieux, et c'est pour cette raison que nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen approfondi et indépendant qui nous permettra de savoir ce qui s'est passé cette saison et chaque année depuis 2011 pour que soient créées des milliers d'erreurs en ce qui a trait aux évaluations foncières. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent mieux, et c'est pour cette raison que nous prenons les mesures déjà énumérées.

[Traduction]

Je peux vous dire que nous prenons la situation très au sérieux, et c'est pourquoi nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen, qui sera indépendant et exhaustif, pour comprendre ce qui s'est passé chaque année depuis 2011 pour que soient créés des milliers d'erreurs. Oui, grâce aux constatations, nous ferons en sorte que nous ayons un organisme indépendant du gouvernement provincial qui s'occupera dans l'avenir des évaluations — ou, plus précisément, des évaluations foncières —, ce qui rectifiera la situation une fois pour toutes.



M. Higgs : Dans l'histoire de la province, le nombre d'appels interjetés n'a jamais été aussi élevé qu'en ce moment : soit plus de 15 000 appels interjetés, et le nombre augmente toujours. La situation est sans précédent ; malgré le fait que le premier ministre affirme continuellement que la situation n'est pas récente, elle remonte à juin 2016. La situation remonte au moment où le premier ministre a pris la décision d'accélérer la mise en oeuvre d'un système et d'une démarche non justifiée dont la responsabilité a été refilée aux propriétaires.

Nous avons entendu un grand nombre de personnes exprimer la même opinion.

Veillez faire en sorte que l'opposition ne lâche pas prise en ce qui a trait au scandale des évaluations foncières. C'est l'un des pires scandales touchant un gouvernement de l'histoire de la province. Le dernier scandale comparable à la situation actuelle était le fiasco d'Atcon, qui s'est produit, il me semble, lorsque le même parti était au pouvoir. [Traduction.]

Je rapporte des propos ici. Voilà un thème qui revient souvent, et soyez assuré que nous ne lâcherons pas prise.

Je vais demander de nouveau au premier ministre s'il m'accompagnera dans le haut de la ville à la tribune politique de la CBC où il pourra poser des questions et, je l'espère, répondre également à quelques-unes d'entre elles. Merci beaucoup.

L'hon. M. Gallant : Le fait que des milliers de personnes au Nouveau-Brunswick ont présenté une demande de révision est, selon nous, une bonne chose. C'est une bonne chose parce que nous voulons que ces gens aient l'occasion de faire rectifier toutes les erreurs ou les fautes. Nous avons en fait encouragé les gens de nombreuses façons à présenter une demande de révision, y compris en reportant au 1^{er} août la date limite pour présenter une demande de révision.

Je demande au chef de l'opposition de ne pas appeler le processus un appel. Il s'agit d'une demande de révision. Encore une fois, il est important que les gens de la province comprennent quel processus est en place et quels mécanismes sont prévus pour les aider en cas d'erreurs, de fautes ou de problèmes ayant trait à leurs évaluations foncières.

Je ne serai pas en mesure de participer à la tribune politique, mais je suis très content que le chef de l'opposition s'engage ce matin à répondre à la question sur le rôle qu'il a joué dans l'attribution d'un énorme allègement fiscal au terminal Canaport LNG lorsqu'il était cadre chez Irving Oil. Nous sommes très enthousiasmés, et j'ai bien hâte d'écouter la tribune politique et de voir le chef de l'opposition répondre à la question.

Foyers de soins spéciaux

M^{me} Shephard : Dans des centaines de foyers de soins spéciaux, des propriétaires et du personnel attentionnés fournissent des services essentiels à des milliers de personnes âgées et de personnes handicapées de l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Ils ont à coeur d'offrir un



milieu sécuritaire et stimulant pour leurs clients et leur famille, tout en fournissant des solutions de rechange viables, au lieu des foyers de soins et des hôpitaux.

Je pose aujourd'hui ma question à la ministre des Aînés et des Soins de longue durée. La ministre pourrait-elle expliquer les politiques et procédures actuelles auxquelles la province a recours pour s'assurer que les pensionnaires des foyers de soins spéciaux du Nouveau-Brunswick habitent un milieu sécuritaire?

L'hon. M^{me} Harris : Le ministère du Développement social prend très au sérieux sa responsabilité de fournir un environnement sûr et sécuritaire aux pensionnaires de foyers de soins spéciaux. Nous avons un grand nombre de foyers de soins spéciaux dans la province qui font un travail merveilleux pour tous les pensionnaires qui y habitent.

En cas d'allégation ou de comportement inapproprié, une enquête est menée, et, s'il y a lieu, les autorités compétentes sont avisées. En cas d'allégation grave, le ministère collabore pleinement avec les autorités. Nous nous assurons certainement que les gens qui vivent dans les foyers de soins spéciaux privés ont une excellente qualité de vie, et je suis très reconnaissante du travail que les foyers en question accomplissent.

M^{me} Shephard : Il est tout simplement normal que les vérifications du casier judiciaire et des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables soient obligatoires pour les personnes qui exploitent un foyer de soins spéciaux ou qui y travaillent. Après tout, elles s'occupent de nos personnes les plus vulnérables.

Ma prochaine question porte sur le placement des pensionnaires dans les foyers de soins spéciaux. La ministre pourrait-elle nous dire si les pensionnaires eux-mêmes doivent se soumettre à une vérification du casier judiciaire et des antécédents liés aux personnes vulnérables avant qu'on recommande leur placement dans un foyer de soins spéciaux?

L'hon. M^{me} Harris : Comme je l'ai mentionné, nous nous assurons certainement de nous occuper des gens qui vivent dans nos foyers de soins spéciaux. Je ne veux pas faire de fausse déclaration à la Chambre, je devrai donc faire en sorte d'obtenir la réponse pour vous. J'ai une idée, mais je ne veux pas faire de fausse déclaration ici à la Chambre. Je vous reviendrai certainement avec l'information.

Gardez en tête que, en ce qui concerne les foyers de soins spéciaux, nous sommes très chanceux ici au Nouveau-Brunswick d'avoir des foyers de soins spéciaux. Les gens ont l'occasion d'aller dans un foyer de soins spéciaux où ils sont en mesure d'avoir une excellente qualité de vie. Il s'agit d'un endroit où ils peuvent aller s'ils n'ont pas besoin d'un foyer de soins et où ils peuvent continuer d'avoir une excellente qualité de vie ici au Nouveau-Brunswick. Nous sommes très chanceux d'avoir ces foyers de soins spéciaux ici. Nous avons des gens merveilleux qui travaillent extrêmement fort dans les foyers en question, et j'en suis reconnaissante.



M^{me} Shephard : Dans un commentaire publié dans le *Telegraph-Journal* le 24 avril, Elizabeth Kearns, de l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire, a affirmé que, au cours de leur vie, 83 % des femmes et 40 % des hommes ayant une déficience intellectuelle seraient victimes d'agression sexuelle.

Il nous faut clarifier la politique et y apporter quelques précisions. J'attends avec impatience les réponses, mais je veux aussi savoir ceci : Une politique prévoit-elle qu'il faut aviser le propriétaire d'un foyer de soins spéciaux si un casier judiciaire existe? Qu'advient-il si un pensionnaire potentiel a un casier judiciaire pour agression sexuelle? La question est-elle posée dans le cadre de l'évaluation des soins de longue durée menée par le ministère du Développement social? Merci.

L'hon. M^{me} Harris : Je remercie encore une fois la députée d'en face de la plus importante question. J'obtiendrai certainement les réponses à vos questions.

Encore une fois, nous ne devons pas oublier à quel point il est important d'avoir des foyers de soins spéciaux au Nouveau-Brunswick. Les gens peuvent aller vivre, avoir une excellente qualité de vie et recevoir des soins dans les foyers de soins spéciaux. Les personnes dévouées qui travaillent dans les foyers en question offrent de l'aide aux gens qui habitent chez elles. C'est tout à fait extraordinaire que nous ayons un tel programme. C'est merveilleux. Nous offrons aussi un grand nombre de programmes et de services qui permettent aux personnes âgées de demeurer chez elles. Toutefois, lorsque viendra le moment où cela ne sera plus possible, les personnes âgées pourront aller vivre dans un foyer de soins spéciaux. Puis, elles peuvent éventuellement aller vivre dans un de nos foyers de soins du Nouveau-Brunswick.

Personnes âgées

M. Coon : Hier, le gouvernement du Canada a publié les chiffres du recensement, lesquels indiquent que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sont les provinces dont la population de personnes âgées est la plus nombreuse, soit près de 20 %. Les personnes âgées jouent un rôle utile dans notre société et elles continueront de le faire. Parfois, il faut simplement que nous leur lancions une invitation.

En janvier, le Conseil sur le vieillissement, établi par le premier ministre, a déposé un rapport sur les objectifs et les mesures que le gouvernement pourrait instaurer pour que notre province apporte du soutien aux personnes âgées du Nouveau-Brunswick pendant leur vieillesse lorsqu'elles en ont besoin. Le rapport du recensement présenté hier renforce l'urgence pour nous de mettre ces recommandations en oeuvre. Le premier ministre nous dirait-il quand il prévoit mettre en oeuvre les recommandations du Conseil sur le vieillissement?

L'hon. M^{me} Harris : Les données les plus récentes de Statistique Canada n'étonnent pas le gouvernement provincial, étant donné que nous nous préparons depuis longtemps à de telles augmentations du nombre de personnes âgées. Je voudrais seulement dire que c'est le gouvernement et le premier ministre actuels qui ont compris la situation et ont nommé une



ministre des aînés pour s'occuper du dossier si important. En outre, c'est le premier ministre actuel qui a créé le Conseil sur le vieillissement, lequel a accompli un travail très important. Les membres du personnel de mon ministère préparent actuellement le plan de mise en oeuvre, qui sera dévoilé très bientôt. Nous nous préparons certainement à pouvoir faire avancer le cadre de travail. Ce sera le guide qui nous permettra de répondre aux besoins des personnes âgées ici même au Nouveau-Brunswick.

M. Coon : Je pense qu'il est important d'apporter des précisions. Une des recommandations clés du Conseil sur le vieillissement était que le gouvernement établisse une stratégie sur la démence. Une telle stratégie comprendrait un plan visant les soins communautaires aux personnes atteintes de démence, une formation accrue en matière de démence pour les personnes des secteurs de la santé et des soins à domicile, la création d'une unité mobile d'intervention d'urgence pour appuyer les personnes atteintes de démence vivant dans la communauté, ainsi que leurs familles, et l'harmonisation avec la stratégie nationale sur la démence. Il y a une certaine urgence à adopter la mesure, c'est certain. La question est la suivante : Le premier ministre dira-t-il à la Chambre quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent s'attendre à ce qu'une stratégie sur la démence soit pleinement mise en oeuvre et adoptée?

L'hon. M^{me} Harris : Le Conseil sur le vieillissement a présenté sa Stratégie sur le vieillissement au gouvernement provincial en janvier. Cette stratégie pluriannuelle met la province en position favorable pour devenir un chef de file dans les soins relatifs au vieillissement. Les mesures prévues dans la stratégie, tant à long terme qu'à court terme, visent des domaines clés qui amélioreront les soins dans le secteur du vieillissement et favoriseront les liens entre les gouvernements, les groupes communautaires et d'autres organismes.

Nous comprenons certainement que la démence représente un aspect très important. Nous attendons de voir quand nous mettrons en oeuvre les décisions, les propositions du Conseil sur le vieillissement. Nous avons certainement hâte de nous mettre au travail pour concrétiser certaines des magnifiques idées et continuer de tenir d'importantes discussions avec de nombreux ministères dans l'ensemble du gouvernement et collaborer avec eux afin d'assurer à nos personnes âgées la meilleure qualité de vie ici au Nouveau-Brunswick.

M. Coon : Les personnes âgées veulent certainement que des mesures soient prises. Une autre recommandation clé du Conseil sur le vieillissement visait à moderniser l'infrastructure et les services municipaux pour que, de fait, leurs communautés soient adaptées aux aînés, car, dans bien des cas, elles ne sont pas. L'essentiel est de permettre « aux aînés de participer pleinement à la vie économique, sociale, municipale et culturelle locale », comme l'a dit le Conseil sur le vieillissement. Pour y arriver, il faudra, de fait, une aide financière du gouvernement provincial afin que les municipalités aient les moyens d'améliorer leur infrastructure et leurs services pour les rendre vraiment adaptés aux aînés.



Le premier ministre prendra-t-il l'engagement d'affecter précisément des fonds aux municipalités pour qu'elles puissent vraiment adapter aux aînés l'infrastructure et les services en place?

L'hon. M. Gallant : Nous sommes reconnaissants des questions du chef du tiers parti. Nous voulons seulement dire quelques mots. Les communautés favorables aux aînés sont un aspect important de la stratégie. Nous prenons très au sérieux le fait que le Nouveau-Brunswick doit relever des défis démographiques. Nous reconnaissons aussi que le nombre accru de personnes âgées représente aussi un avantage à bien des égards. Nous travaillons très fort pour que les personnes âgées puissent prendre leur retraite dans la dignité dans la province et qu'elles puissent demeurer chez elles et contribuer à l'économie de notre province aussi longtemps que possible.

Je veux simplement aborder le préambule des questions. Il portait sur une population vieillissante. Je veux assurer aux gens du Nouveau-Brunswick que nous travaillons très fort pour inverser la tendance autant que nous le pouvons. Nous investissons stratégiquement pour faire croître l'économie et créer des emplois. Nous investissons dans l'éducation. Au moyen du Plan pour les familles, nous voulons nous assurer que nos familles et nos communautés sont aussi en santé que possible. Alors, oui, nous veillerons à ce que les personnes âgées obtiennent le soutien dont elles ont besoin, mais nous essaierons aussi d'inverser la croissance de la population...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

Industrie forestière

M. Wetmore : L'opposition officielle appuie les 22 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui dépendent de notre industrie forestière pour leur gagne-pain. Nous savons que l'avenir de notre industrie les inquiète. Je voudrais demander au gouvernement s'il a nommé le négociateur principal qui représentera les intérêts du Nouveau-Brunswick sur la question à Ottawa et à Washington.

Nous savons qu'une autre date importante approche, soit le 23 juin. La question est urgente, et nous voulons nous assurer que les gens du Nouveau-Brunswick sont tenus au courant. Un des ministres qui s'occupent du dossier nous renseignerait-il à propos du négociateur principal?

L'hon. M. Melanson : Je comprends la question de l'opposition. Je pense qu'il est important que les parlementaires de tous les côtés s'unissent sur le dossier et que nous y travaillions ensemble. Je suis reconnaissant à l'opposition de vouloir coopérer avec le gouvernement et l'industrie.

Comme je l'ai dit lors de l'annonce faite vendredi dernier, nous travaillons très fort pour trouver un représentant qui nous aidera à présenter la position que nous, en tant que gouvernement, et l'industrie prônons auprès du gouvernement fédéral. Nous sommes sur le point de trouver



cette personne et de certainement l'annoncer. Toutefois, je veux aussi dire clairement qu'Affaires globales Canada et le gouvernement fédéral s'occuperont des négociations et non le gouvernement provincial. Il s'agit d'une entente internationale entre le gouvernement fédéral du Canada et le gouvernement des États-Unis. Les négociations se feront donc entre ces deux gouvernements.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Wetmore : Un grand nombre de nos communautés comptent sur notre industrie forestière comme pilier de leur économie locale. Elles suivent la question avec la même inquiétude que les gens qui travaillent dans l'industrie. Il est essentiel qu'elles obtiennent des nouvelles à jour sur ce que fait leur gouvernement. La coopération entre les provinces, de la Colombie-Britannique à la Nouvelle-Écosse, sera nécessaire pour traiter la question. Un des ministres nous ferait-il une mise à jour sur notre position relativement aux autres provinces? Du travail se fait-il sur une stratégie nationale, et qu'elle est la place du Nouveau-Brunswick dans les discussions?

[Original]

L'hon. M. Melanson : C'est clair que l'enjeu du bois d'oeuvre touche non seulement le Nouveau-Brunswick, mais aussi différentes provinces canadiennes. Le premier ministre Gallant a déjà eu plusieurs discussions avec ses collègues premiers ministres et certainement avec le premier ministre du Canada en vue de s'assurer que la position du Canada inclut celle du Nouveau-Brunswick et des provinces Maritimes, soit une exemption.

Nous avons pris connaissance, il y a quelques semaines, de la décision du département du Commerce des États-Unis d'instaurer un régime d'imposition sur le bois d'oeuvre importé aux États-Unis. Cela étant dit, nous voulons que ce soit très, très clair que la position du gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'avoir l'exemption.

Nous savons aussi bien que, à partir du moment où il y a une négociation, nous voulons une entente, mais une bonne entente pour le Nouveau-Brunswick et pour son industrie et non pas seulement n'importe quelle entente. Nous travaillons très fort avec le gouvernement canadien à cet égard.

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

M. Wetmore : Comme nous le savons, toutes les provinces de l'Atlantique sont dirigées par des gouvernements libéraux, et l'ensemble des 32 parlementaires fédéraux sont du Parti libéral. S'il y a une époque où la partisanerie n'entrave pas la coopération, c'est l'époque actuelle. J'espère vraiment que la situation jouera en faveur des gens du Nouveau-Brunswick qui comptent sur une solution rapide. L'un des ministres responsables du dossier nous donnerait-il une mise à



jour sur ce que le gouvernement actuel, de concert avec les parlementaires fédéraux, fait pour que les droits compensateurs injustes ne nuisent pas à notre industrie forestière et à toutes les autres personnes et collectivités qui dépendent tellement de la foresterie, du camionnage et du secteur des services?

L'hon. M. Melanson : Nous sommes certainement contents du fait que des gouvernements libéraux dirigent le Canada atlantique. Je vous remercie de nous le rappeler, car il s'agit assurément d'un avantage pour les gens du Canada atlantique.

Nous travaillons avec les parlementaires fédéraux du Nouveau-Brunswick. Nous discutons chaque jour avec les gens de l'industrie du Nouveau-Brunswick. Je crois comprendre que ces derniers sont aussi en pourparlers avec les parlementaires fédéraux du Nouveau-Brunswick. D'après ce que je comprends, les gens de l'industrie sont aussi en pourparlers avec tous les parlementaires fédéraux du Canada atlantique. Nous travaillons ensemble. D'un point de vue politique, nous devons nous serrer les coudes sur le plan de l'industrie et des collectivités. Les enjeux sont trop grands, et le tout est très important pour les moteurs économiques de notre province, soit le bois d'oeuvre résineux et la foresterie. Nous travaillons et nous ne ménageons aucun effort. Nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour atteindre notre objectif, qui est d'obtenir des exemptions et une bonne entente.

Le président : Le temps est écoulé. C'est la dernière question.

Impôt foncier

M. Higgs : Nous espérons certainement que le gouvernement aura du succès à cet égard. Cela n'a pas été le cas pour le projet d'Oléoduc Énergie Est. Nous espérons qu'il s'agira d'une stratégie nationale qui permettra de déterminer les besoins de la province et que nos producteurs de bois d'oeuvre poursuivront leurs activités sans se voir imposer de tarifs, comme cela se passe depuis de nombreuses années. C'est ce qu'il convient de faire. Nous souhaitons bon succès aux gens d'en face.

Je veux rapporter un autre témoignage d'une personne indignée par les impôts fonciers : En 2016, il a fallu six mois à Services Nouveau-Brunswick pour traiter ma demande d'appel relative à mon évaluation foncière ; le régime d'imposition est injuste et inéquitable et il touche tous les propriétaires fonciers et contribuables de la province ; en gros, la plateforme libérale visait à soulager la classe moyenne d'une partie du fardeau fiscal et à l'imposer à la classe supérieure, soit les gens dont le revenu est le plus important et qui ont accumulé de la richesse ; je n'ai pas encore vu cela jusqu'à maintenant, ni à l'échelle fédérale ni à l'échelle provinciale.

La personne souligne une autre situation où la plateforme libérale s'est révélée être de l'ordre de la fiction. Quelle explication le premier ministre offrirait-il à cette personne qui critique la plateforme libérale? Merci.



[Original]

L'hon. M. Gallant : Notre système d'évaluation foncière a malheureusement créé des milliers d'erreurs chaque année depuis 2011. C'est pour cette raison que nous avons demandé à l'ancien juge Robertson de mener un examen approfondi et indépendant pour déterminer ce qui s'est passé chaque année pour que soient créées tellement d'erreurs. De plus, nous avons pris l'engagement d'avoir un organisme indépendant du gouvernement provincial qui fera les évaluations foncières à l'avenir. Alors, nous prenons ce sujet au sérieux et nous agissons de façon énergique.

[Traduction]

Je veux effectivement parler du fait que le chef de l'opposition a mentionné le projet d'Oléoduc Énergie Est. Je peux vous dire que le gouvernement actuel demeure résolu à faire tout son possible pour que le projet d'Oléoduc Énergie Est relie l'Alberta à Saint John, au Nouveau-Brunswick. Je peux vous dire que nous allons aussi de l'avant avec d'importants projets pour notre économie, tels que la mine Sisson.

Je veux aussi vous dire que nous nous efforçons de faire notre possible pour stimuler l'économie et, au cours des quelques dernières années, nous avons obtenu d'assez bons résultats en travaillant avec les gens du Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

